



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

UNESCO

Question au Gouvernement n° 2706

Texte de la question

## INSCRIPTION DE LA GASTRONOMIE FRANÇAISE AU PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ

M. le président. La parole est à M. Dino Cinieri, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Dino Cinieri. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, M. Frédéric Lefèbvre. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) J'associe mes collègues Jean-François Chossy et François Rochebloine à cette question.

En attendant le classement - que j'espère proche - de l'oeuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier, que j'appelle avec conviction de mes voeux, le comité intergouvernemental de l'Unesco a décidé, hier, d'inscrire la gastronomie française au patrimoine de l'humanité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*) Le repas gastronomique à la française inclut les mets ainsi que les rituels et la présentation qui les entourent. Les Français aiment se retrouver autour d'un bon repas et déguster les produits du terroir, qui font la spécificité et la grandeur culinaire de notre beau pays. C'est une partie de nos traditions, et une tradition bien vivante ! Il est particulièrement remarquable que la France soit le premier pays à être ainsi honoré pour son génie des arts de la table. En honorant également le compagnonnage, la dentelle au point d'Alençon et la fauconnerie, l'Unesco témoigne son attachement à des métiers profondément enracinés dans notre histoire nationale. La cuisine est pour la France non seulement le produit d'une longue tradition historique, mais aussi l'une des expressions les plus abouties de l'excellence de ses produits, de la qualité de son artisanat et de son rayonnement culturel. Elle est également la marque d'un art de vivre à la française, où la convivialité et le talent tiennent une place de choix.

Ma circonscription, la quatrième du département de la Loire, en est d'ailleurs le parfait exemple, elle qui compte notamment une AOC fromagère, un vignoble à la notoriété internationale et une arboriculture au savoir-faire reconnu que je vous invite à venir découvrir.

Monsieur le secrétaire d'État, cette exception culturelle française constitue l'un des plus grands trésors de notre pays et ce classement est une reconnaissance des artistes des métiers de bouche. Pouvez-vous nous donner votre sentiment à ce sujet ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric Lefèbvre, secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Un peu de calme, mes chers collègues, cette question est importante.

M. Frédéric Lefèbvre, *secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation.* Vous êtes bien placé, monsieur le député, pour savoir combien il est difficile d'obtenir le sacre de l'Unesco. Le combat que vous menez pour l'inscription de l'église Saint-Pierre (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)...

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

M. Frédéric Lefèbvre, *secrétaire d'État.* ...de Le Corbusier sera, je n'en doute pas, récompensé un jour.

La gastronomie française a aujourd'hui été récompensée. Elle est désormais inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité avec le compagnonnage et la dentelle d'Alençon. Cette récompense est destinée aux

artisans. Dans le mot artisan, il y a le mot art.

Voir récompenser son art culinaire est pour notre pays un grand honneur. (*" À la soupe ! " sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) Le Président de la République lui-même avait tenu à porter cette candidature au salon de l'agriculture en février 2008. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. Maxime Gremetz. Pas de salades !

M. Frédéric Lefèbvre, *secrétaire d'État*. L'ensemble du Gouvernement, regroupé derrière le Premier ministre - avec Bruno Le Maire, Frédéric Mitterrand et mon prédécesseur, Hervé Novelli -, s'est mobilisé. C'est la première fois qu'un pays est récompensé pour sa gastronomie. Je ne doute pas que, sur tous les bancs de l'Assemblée, on saura se réjouir de ce signe fort envoyé à l'artisanat français et, à travers lui, à l'identité de notre pays et de nos espaces ruraux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2706

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

**Ministère attributaire :** Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 novembre 2010